

Certificat Tracker AMC

Sous-jacent: BCV Actions ESG Ambition

Maturité : Open end

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur. Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	56 695 957 / CH0566959570 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA)
Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Agent de calcul du panier	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, par son Département Politique d'investissement
Sous-Jacent	Panier de fonds de placements et ETFs
Mode de gestion	Discrétionnaire et dynamique
Ratio de conversion	1 Certificat = 1 Panier
Montant de l'émission	100 000 (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	1 Certificat
Monnaie de référence	CHF
Prix d'émission	CHF 100.00
Prix de référence	CHF 99.80
Frais de distribution	Aucun frais de distribution
Date d'évaluation initiale	10.09.2020
Date de paiement	17.09.2020
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'investisseur ou par l'émetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).
Définition du produit	<p>Ce Certificat, libellé en CHF, est composé d'une sélection de 5 à 30 sous-jacents, de placements monétaires de courte durée et d'une poche cash (voir définition ci-dessous). Le risque de change peut être couvert et calculé tous les 3 mois durant la vie du Certificat Tracker par des opérations de swap de devises</p> <p>La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager.</p> <p>Ce produit est de type « Open End », c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de date de maturité définie à la date d'émission. La date de maturité deviendra effective (« date de résiliation effective ») au moment de l'exercice par l'émetteur ou l'investisseur de leur droit de résiliation respectifs, en respectant les délais d'annonces mentionnés dans ce document.</p>
Définition de la notion de poche cash	<p>Une poche cash est une composante monétaire faisant partie intégrante des sous-jacents composants le panier du Certificat.</p> <p>La poche cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais peut faire l'objet d'un intérêt négatif.</p> <p>Les monnaies suivantes sont admises en tant que poche cash : CHF.</p>

Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch .
Frais de gestion	1.00% p.a. de la valeur du produit prélevé prorata temporis dans la poche cash libellée en CHF. Au cas où le montant disponible dans la poche cash en CHF est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais. L'ajustement du poids d'une action, à la hausse ou à la baisse, compte pour une recomposition.
Frais de transactions liés aux recompositions	Aucun coût pour les recompositions.
Frais et taxes de bourse	Lorsque des transactions sur les sous-jacents du produit sont effectuées sur des places de bourse impactées par des frais d'exécution, des taxes de bourses ou tout autre frais liés à l'acquisition ou la vente de sous-jacents, ces derniers sont intégrés dans les prix d'exécution et répercutés sur la performance du Certificat. Il peut s'agir notamment de droit de timbre ou de taxe sur les transactions financières (FTT).
Transparence des frais relatifs aux composants	Certains composants du «sous-jacent» de référence peuvent être assujettis à des frais. Ces frais, par exemples les commissions de distribution résultant de l'inclusion de fonds, de produits structurés, etc. dans le «sous-jacent» de référence, sont décrits par l'émetteur concerné dans la documentation respective du composant (par exemple, les prospectus et contrats de fonds et KIID pour les fonds ; les prospectus simplifiés et/ou le KID pour les produits structurés).
Commissions relatives aux composants	Les éventuelles commissions versées à l'Investment Manager par les émetteurs ou distributeurs de fonds de placement, de produits structurés ou de tout autre investissement seront réinvesties dans le Certificat par conversion en CHF et conservées dans la poche cash libellée en CHF.
Rôles et responsabilités	En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de la poche cash. La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat. L'Émetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la recomposition du Certificat sur une base du « best effort ».
Univers d'investissement	Les titres composant le panier sont principalement des fonds de placements et ETFs. Les sous-jacents des fonds et ETFs constituant le panier peuvent appartenir aux classes d'actifs suivantes : actions ou fonds de placements immobiliers. L'Investment Manager se réserve également le droit d'investir dans des placements monétaires libellés en CHF. De manière générale, la stratégie sous-jacente réplique les principes de la gestion déléguée de la BCV. Elle comprend un socle correspondant à un fonds d'allocation d'actifs auquel est appliquée une intégration des critères ESG. À ce socle vient s'intégrer une poche d'au moins 25% composée de fonds thématiques privilégiant des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Ceux-ci se focalisent sur les entreprises qui développent des produits et des services en lien avec un ou plusieurs thèmes environnementaux ou sociaux, comme la transition énergétique ou l'égalité des genres, en faisant référence aux Objectifs de développement durable de l'ONU (sans cibler de manière spécifique un ou plusieurs ODD). L'alignement aux objectifs environnementaux et sociaux de chaque produit thématique est mesuré, suivi et documenté sur la base des rapports fournis par les gestionnaires ainsi que des indicateurs ESG attribués par une agence de notation réputée de la place financière. L'Investment Manager tient gratuitement à disposition des investisseurs les informations relatives à la stratégie de placement appliquée.

Règles de gestion

1. L'Investment Manager peut recomposer le panier au maximum 36 fois par année.
 2. Le panier comporte au minimum 5 titres et au maximum 30.
 3. Les fonds de placements et ETFs entrant dans la composition du panier doivent être libellés dans les monnaies suivantes : CHF, USD, EUR, GBP et/ou JPY.
 4. Les fonds de placement doivent avoir une fréquence de publication de la valeur nette d'inventaire (VNI) d'au maximum 1 semaine.
 5. La part des fonds de placements immobiliers ne peut pas excéder 20% du panier lors de chaque rebalancement.
 6. La somme de la poche cash, des placements monétaires ne pourra pas excéder 50%, en moyenne sur une année calendaire, du nominal total investi lors de chaque reconstitution.
 7. L'utilisation de futures sur indices éligibles est autorisée uniquement dans le cadre d'opérations de couverture et toute technique destinée à créer un effet de levier dans le panier est prohibée. Les indices éligibles sont : SMI®, EuroStoxx 50®, S&P500® ; d'autres indices peuvent être ajoutés sur demande et approbation de l'émetteur. La détermination des proportions à couvrir sera faite par l'Investment Manager.
 8. Les appels de marge, des positions futures, seront versés ou prélevés de la poche cash respective. Si les montants disponibles dans la poche cash ne sont pas suffisants, l'Investment Manager devra procéder à une reconstitution, en liquidant des sous-jacents les plus liquides.
 9. Durant la durée de vie du Certificat, les distributions nettes (impôts et frais éventuels déduits) seront réinvesties dans leurs titres respectifs.
 10. Le poids d'un placement collectif de capitaux (Fonds de placement ou ETF), non autorisé à la distribution en Suisse ou réservés à des investisseurs qualifiés, ne doit pas dépasser le tiers de la valeur globale du Certificat lors de chaque reconstitution.
 11. Le marché secondaire du Certificat sera suspendu durant toute la durée d'une reconstitution.
 12. Tout dépassement des règles d'allocation donnera lieu à un ajustement lors de la prochaine reconstitution.
 13. Une couverture de change contre CHF peut être conclue (durée de 3 mois par défaut des swap) ou dénouée durant la vie du produit selon les instructions de l'Investment Manager.
 14. Aucune position avec effet de levier (participation différente de 100% dans la performance d'un titre) ou à découvert (position vendeuse) n'est autorisée dans la composition du panier.
- Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.
- L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions).
- Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine reconstitution du panier.

Contraintes d'investissement

Composition du panier

La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.

Conditions du produit

Modifications imprévues et non convenues

Toutes les modifications imprévues et non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou des conversions) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/invest.

Remboursement du Certificat Tracker

Le montant de remboursement en CHF se calcule en multipliant le prix moyen de vente de chacun des composants par sa quantité dans le panier, converti en CHF, et en faisant ensuite la somme des différents montants obtenus additionné des flux provenant du dénouement des derniers swap de devises et de la poche cash.

Stop Loss

La valeur des swaps de devises pouvant être négative, le produit expire immédiatement dès que sa valeur liquidative (prix de vente) atteint 7% de sa valeur d'émission (soit CHF 7.-). Le remboursement anticipé s'effectuera selon les modalités décrites ci-dessous.

Risque de liquidité au moment du remboursement

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat Tracker.

Droit de résiliation de l'émetteur

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'émetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% de son prix d'émission (voire en-dessous), l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission.

L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Modalités de résiliation pour l'investisseur

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».

La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du certificat
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché

Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.

Marché secondaire

OTC

Prix consultable sur Bloomberg et SIX Telekurs.

Liquidité

Pas de marché secondaire à la SIX Swiss Exchange.

Une seule valorisation est calculée et publiée par semaine.

La vente ou l'achat du certificat ne s'effectue qu'une fois par semaine. Les ordres placés jusqu'au lundi 17 :00 seront traités le mardi. Les ordres arrivant après ce délai seront exécutés la semaine suivante. Les prix d'exécution seront communiqués en T+3.

En fonction de situations extraordinaires ou d'illiquidité de l'un des composants du panier, la banque émettrice se réserve le droit de suspendre le marché secondaire de ce certificat, de différer l'exécution des ordres d'achat – vente ou de retarder la communication des prix d'exécution.

Clearing

SIX SIS SA

Matérialisation

La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

Suisse

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificat Tracker sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable.

Les dividendes/distributions nets (impôts et frais éventuels déduits) réinvestis représentent un revenu imposable.

Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse, ni au droit de timbre de négociation fédéral suisse à l'émission et sur le marché secondaire.

Fiscalité US

Les revenus générés par ce produit considérés comme "dividend equivalent" (ou assimilés à des dividendes de source américaine) au sens de la section 871(m) du code fiscal américain peuvent être soumis à une retenue d'impôt à la source en vertu notamment de l'accord Qualified Intermediary (QI) et de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). La BCV prélève les montants dus au terme de cette législation fiscale. Tous les prélèvements effectués en raison de l'application de la section 871(m) du code fiscal américain ne seront pas compensés ni par la BCV ni par aucun autre tiers. Cela signifie que l'investisseur recevra un revenu plus bas que celui qu'il aurait reçu sans une telle déduction.

Informations juridiques

For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

Prospectus

Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations. Ce document fait office de prospectus simplifié conforme aux dispositions de l'article 5, al. 2 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et peut être obtenu gratuitement auprès de la BCV aux adresses (internet et postale) mentionnées sous Contacts.

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET PERTES

Prévision de marché

Ce Certificat vise à profiter d'une hausse de valorisation des sociétés qui composent le panier.

Profit potentiel

En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.

Perte potentielle

Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.

Si le produit contient des sous-jacents libellés dans une devise différente de la monnaie de référence du Certificat, et en l'absence de couverture totale du risque de change décidée par l'Investment Manager, la diminution de ces taux de change face à cette devise est une source d'évolution défavorable du prix du Certificat.

L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat Tracker et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Performance du panier en CHF (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé par Certificat
25.00%	124.75
10.00%	109.78
0.00%	99.80
-5.00%	94.81
-10.00%	89.82
-25.00%	74.85

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner auprès de son conseiller indépendant sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » avant toute opération.

L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Marché secondaire / liquidité de marché

En cas de marché secondaire organisé, l'émetteur cherche, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit. Toutefois, l'émetteur ne s'engage pas de façon ferme à fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assume aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours.

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.

Risque de marché

L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Risque de change

L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.

Ajustement

L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'évènements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.

Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'Emetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés

En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Toute rétrocession perçue de placements collectifs de capitaux sera reversée par l'Investment Manager dans la poche cash. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer. De son côté, l'Investment Manager peut être également soumis à des conflits d'intérêts lorsqu'il est à la fois distributeur du Certificat et gérant de fortune ou conseiller de l'investisseur final.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.

Date de publication

20.07.2022

Contacts

Equipe de vente

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV

Téléphone

021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet/mail

www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contacts remboursement

Courrier

BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse

mail

spf@bcv.ch

Composition du panier

Composition du panier au 10.09.2020

Titre	ISIN	Devise	Pondération	Nbre de titres / panier
BCV Swiss Small & Mid Caps Equity B	CH0347185974	CHF	2.00%	0.00854
Ethos Equities Indexed Corp Governance	CH0023568071	CHF	12.50%	0.04700
SWC Equity Fund Sustainable Switzerland GT	CH0443605149	CHF	15.50%	0.12755
CS EMU ESG Blue	LU1815002479	EUR	3.00%	0.00261
UBS ETF (LU) MSCI EMU SRI UCITS	LU0950674761	EUR	2.00%	0.09230
SYCOMORE SHARED GROWTH	FR0010117085	EUR	3.00%	0.00605
THEAM Quant - Equity Europe Climate Care	LU1353196436	EUR	2.00%	0.01565
Legg Mason ClearBridge US Equity sustain. Leaders	IE00BDB7J701	USD	3.50%	0.03533
CS US ESG Blue	IE00BJBYDP94	USD	5.50%	0.04825
CS EM ESG Blue QB	LU1587917813	USD	4.00%	0.00423
UBS MSCI EM SRI	LU1048313974	CHF	2.00%	0.14415
Vontobel Fund - Clean Technology	LU0384405949	EUR	4.00%	0.00885
Pictet - Global Environmental Opportunities	LU0503632100	USD	7.00%	0.02455
Wellington Global Impact Fund USD	IE00BDB47662	USD	8.00%	0.54842
EIC Energy Infrastructure	CH0026298346	CHF	4.00%	0.00029
Fidelity Sustainable Water && Waste Fund	LU1892829406	USD	4.00%	0.36969
Poche cash		CHF	18.00%	17.96105